

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/03/2025 - 1947 - 2019 B 00100 - 847 488 897 - A la maison d'Emma

DÉPOSÉ LE

31 MAR. 2025

Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier *1947*



**ETATS
DE GESTION**

SARL A LA MAISON D'EMMA
AIDE A DOMICILE
3 PL GEORGES BRASSENS

60800 CREPY EN VALOIS

Période du 01/06/2022 au 31/05/2023



Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

FIDUCIAL EXPERTISE
2 RUE-LOUIS ARMAND

60800 CREPY EN VALOIS
0344944550

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/05/2023	Net au 31/05/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	16 000	9 691	6 309	8 595
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes	26 500	15 784	10 716	14 501
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 777	3 468	310	829
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières				
Total	46 277	28 942	17 335	23 925
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	49 757		49 757	51 687
Fournisseurs débiteurs	866		866	3 206
Personnel	441		441	2 264
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	684		684	804
Autres créances				
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	246		246	27 343
Total	51 995		51 995	85 305
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	151		151	77
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Actif				
Total	151		151	77
TOTAL ACTIF	98 423	28 942	69 481	109 307

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

	Net au 31/05/2023	Net au 31/05/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	38	38
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 953	-1 777
Résultat de l'exercice	-17 939	-3 175
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	-12 854	5 085
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	40 173	47 877
Découverts, concours bancaires		
Associés et dettes financières diverses	1 374	8 052
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 852	8 082
Dettes fiscales et sociales :		
Personnel	18 989	19 425
Organismes sociaux	10 693	15 097
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 130	5 519
Etat, obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	124	170
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	82 335	104 221
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	69 481	109 307

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/06/2022 au 31/05/2023	% CA	du 01/06/2021 au 31/05/2022	% CA	Var. en val. annuelle en euros %	
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	189 350	100,00	194 659	100,00	-5 310	-2,73
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	656	0,35	16 789	8,62	-16 134	-96,09
Autres produits	196	0,10	-1 472	-0,76	1 669	113,35
Total	190 202	100,45	209 976	107,87	-19 775	-9,42
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises						
Variations stock (marchandises)						
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	136	0,07	247	0,13	-110	-44,79
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	42 585	22,49	39 018	20,04	3 567	9,14
Total	42 722	22,56	39 265	20,17	3 457	8,80
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	4 480	2,37	6 337	3,26	-1 857	-29,30
Salaires et traitements	133 779	70,65	132 121	67,87	1 658	1,25
Charges sociales	15 353	8,11	13 420	6,89	1 933	14,40
Dotations amortissements, dep. et prov.	6 590	3,48	7 467	3,84	-876	-11,74
Autres charges	13 610	7,19	13 714	7,05	-104	-0,76
Total	173 812	91,79	173 059	88,90	753	0,44
Résultat d'exploitation	-26 832	-13,91	-23 47	-12,1	-23 935	#####
Produits financiers	2	0,00	9	0,00	-7	-83,13
Charges financières	448	0,24	454	0,23	-6	-1,31
Résultat financier	-446	-0,24	-445	-0,23	-1	-0,32
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	-26 778	-14,14	-23 92	-12,3	-23 986	#####
Produits exceptionnels	12 000	6,34			12 000	#####
Charges exceptionnelles	3 161	1,67	383	0,20	2 778	724,65
Résultat exceptionnel	8 839	4,67	-383	-0,20	9 223	#####
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices						
Résultat de l'exercice	-17 939	-9,47	-3175	-1,63	-14 764	#####

**A la Maison d'Emma
EURL
au capital de 10 000 euros
Siège social : 3 Place Georges Brassens
84748889700012 RCS COMPIEGNE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU**

L'an 2023

Le 9 Septembre

A 19h 00,

Au siège social à Crépy en Valois,

POULLAIN Emmanuelle
Demeurant 1 rue de la Ferme 60350 CROUTOY,

Propriétaire de la totalité des 10000 actions de 10 000 € composant le capital social de la société « A la maison d'Emma »,

Actionnaire unique et seul présidente de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la Société, Emmanuelle POULLAIN, Actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Mai 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.



2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/05/2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/05/2023 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'actionnaire unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à une perte de 17939€ de la manière suivante : retour à meilleure fortune

Perte de l'exercice	17939 €
---------------------	---------

Au compte « Retour à meilleure fortune »	17939 €
S'élevant ainsi à 17939 € Débiteur	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents s'agissant de la 1ère année d'activité.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

Conventions conclues par l'Actionnaire unique avec la Société :

- | | |
|--|--------|
| ○ Rémunération perçue au titre de l'exercice : | 8584 € |
| ○ Charges sociales prises en charge par la société : | 3438 € |

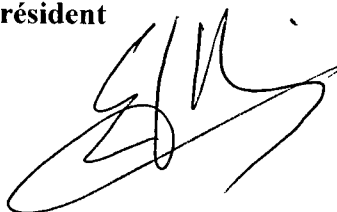
L'actionnaire unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'Actionnaire unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Actionnaire unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président



Actionnaire Unique et Gérante
ANNEXE

**CONVENTIONS PASSEES ENTRE LA SOCIETE
ET L'ACTIONNAIRE UNIQUE**

Conventions conclues par l'Actionnaire unique avec la Société :

- | | | |
|---|--|--------|
| ○ | Rémunération perçue au titre de l'exercice : | 8584 € |
| ○ | Charges sociales prises en charge par la société : | 3438 € |

A LA MAISON D EMMA
Société EURL
au capital de 10 000euros
Siège social : 3 Place Georges Brassens 60800 CREPY EN VALOIS
84748889700012 RCS COMPIEGNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 3 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/05/2023

DEUXIÈME DÉCISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 17939 € de la manière suivante :

Perte de l'exercice 17939 €

Au compte « Retour à meilleure fortune » 17939 €
S'élevant ainsi à 17939 € (Débiteur)

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents s'agissant de la 1ère année d'activité.

Certifié conforme
Le Président

